FORMULAIRE D'EXCLUSION
***Drasnin c. Turquoise Hill Resources Ltd. et al.,* CSM n° 500-06-001113-204**

Je **ne souhaite pas** participer à l'action collective (l'« **Action collective** ») intitulée *Drasnin c. Turquoise Hill Resources Ltd. et al.,* Cour supérieure du Québec, dossier n° 500-06-001113-204 (district de Montréal), relative à des allégations d'information fausse ou trompeuse dans les déclarations faites et les documents d'information publiés par les Défendeurs entre le 31 juillet 2018 et le 31 juillet 2019, inclusivement, concernant un projet de développement souterrain, y compris toute réclamation en dommages-intérêts. Sauf indication contraire dans les présentes, tous les termes portant la majuscule initiale ont le sens qui leur est attribué dans l'entente de règlement intervenue en date du 2 décembre 2025 entre le Représentant (le Demandeur) et les Défendeurs (l'« **Entente de règlement** »).

Je comprends que si je remplis et que je fais parvenir le présent formulaire d'exclusion :

1) Je ne serai pas inclus dans l'Action collective susmentionnée (je m'exclurai de l'Action collective);

2) Je ne tirerai aucun avantage de l'Entente de règlement négociée qui est proposée dans le cadre de l'Action collective susmentionnée, et je ne recevrai aucune somme à laquelle je pourrais avoir droit provenant de l'indemnisation destinée aux Membres du groupe; et

3) Si je souhaite faire valoir une réclamation pour information fausse ou trompeuse dans les déclarations faites et les documents d'information publiés par les Défendeurs entre le 31 juillet 2018 et le 31 juillet 2019, inclusivement, y compris toute réclamation en dommages-intérêts pour information fausse ou trompeuse dans les déclarations faites et les documents d'information publiés par les Défendeurs durant cette période, je dois intenter une action en mon nom, à mes propres frais. **La loi prévoit des délais de prescription stricts, et vous devriez obtenir les conseils d'un avocat indépendant concernant ceux-ci.**

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Veuillez indiquer dans l'espace ci-dessous le nombre des titres de TRQ que vous avez achetés et/ou autrement acquis dans le cadre d'opérations non américaines ou sur une bourse de valeurs à l'extérieur des États-Unis durant la période s'étendant du 31 juillet 2018 au 31 juillet 2019, inclusivement, et que vous déteniez à la clôture des marchés de la Bourse de Toronto le 15 juillet 2019 ou le 31 juillet 2019, ainsi que la date de l'achat ou de l'acquisition.

Date de la signature : ____ / ____ / _____ _____
jj mm aaaa Votre signature

Le présent document doit être remis au greffe de la Cour supérieure du Québec **au plus tard le 1er septembre 2026** à l'adresse suivante :

Greffe de la Cour supérieure du Québec
Palais de justice de Montréal
(*Objet : Drasnin c. Turquoise Hill Resources Ltd. et al.*, 500-06-001113-204)
1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Un exemplaire doit être envoyé à l'Administrateur des réclamations à l'adresse TRQ@conciliainc.com.

Les demandes reçues après le 1er septembre 2026 ne seront pas acceptées et vous serez inclus dans l'Action collective et serez lié par les modalités de l'Entente de règlement, y compris l'article 9 de l'Entente de règlement (la disposition concernant la quittance), si elle est approuvée par la Cour.

Si vous vous excluez de l'Action collective, vous ne pouvez pas vous objecter aux modalités de l'Entente de règlement proposée.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site Web de l'Action collective au www.ReglementTRQ.com. Vous pouvez poser vos questions par courriel à l'adresse TRQ@conciliainc.com ou par téléphone, sans frais, au 1-888-885-7703.

Pour communiquer avec l'Avocat du groupe, les coordonnées sont les suivantes :

Avocats de l'Action collective contre TRQ
KND Complex Litigation
a/s Taek Soo Shin
Suite 401, Yonge Eglinton Centre
2300, Yonge Street
Toronto (Ontario) M4P 1E4
Courriel : TRQ@knd.law
Télécopieur : 416-352-7638